

L'APT a effectué une visite à Nouakchott, les 20 et 21 avril 2017 pour soutenir et renforcer les capacités du Mécanisme national de prévention (MNP) mauritanien un an après sa désignation. Durant la mission, l'APT a célébré avec les membres et le Président du MNP le premier anniversaire de leur nomination, en présence des représentants des autorités mauritaniennes ainsi que des ONG nationales et internationales travaillant dans le domaine des droits de l'homme.

L'APT a également organisé un atelier de travail avec le MNP pour discuter des questions clés qui relèvent du mandat préventif, notamment en termes de stratégie et programme de visites, les rapports et le suivi de ceux-ci.

Depuis le décret présidentiel du 20 avril 2016, nommant le Président et les 12 membres du MNP – comprenant cinq femmes et des représentants de différentes catégories professionnelles, dont des médecins, des avocats et des membres issus de la société civile et du milieu universitaire, qui ont prêté serment face au Président de la Cour Suprême en juin 2016 – le MNP a parcouru un long chemin.

Il a notamment adopté son règlement interne et surtout effectué un état des lieux de la majorité des lieux de détention dans toutes les régions de la Mauritanie.

Une année après la création du MNP, sa structure est établie, son expérience de travail commence à se constituer et son mandat prend une forme plus déterminée.

C'est donc un moment clé pour consolider la structure en place et discuter d'une vision concrète, basée sur la pratique, visant à identifier les défis et définir des méthodes de travail appropriées afin de réduire le risque de torture et de mauvais traitement en Mauritanie.

Étant donné que la mise en place effective d'un MNP est un processus continu et qui évolue dans le temps, il s'avère fondamental pour guider cette évolution, de revoir périodiquement les aspects de fonctionnement du MNP afin de garantir l'impact du travail préventif et évaluer son efficacité.

Cette année 2016-2017 a été riche en matière de prévention et de lutte contre la torture, avec la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture du 25 janvier au 3 février 2016, puis la visite du Sous-comité de l'ONU pour la prévention de la torture (SPT) du 24 au 28 Octobre 2016.

Ces visites confient des responsabilités de taille à ce MNP naissant pour la mise en œuvre des recommandations et la réalisation d'un changement dans le système de prévention et protection des personnes privées de liberté. L'APT s'est engagée à soutenir le MNP mauritanien depuis sa création et continuera cette coopération pour poursuivre le renforcement de l'approche préventive en Mauritanie.

Pour en savoir plus sur notre travail en Mauritanie

[Source de article :http://www.apt.ch/fr/resources/rapport-annuel-2016/](http://www.apt.ch/fr/resources/rapport-annuel-2016/)

